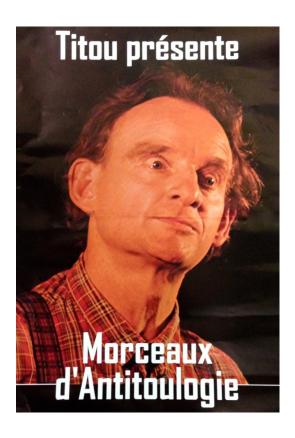


SORTIR A LURCY



Obsédé textuel doué d'un humour incisif et caustique, Titou décrispe les zygomatiques les plus récalcitrants. Maître des rimes croisées et des métaphores hardies, il est aussi un musicien expert en tangos et en valses où l'émotion et la poésie donnent un grand coup de pied à la neurasthénie.

Samedi 23 Mars 2013 À 20 h 30 Salle polyvalente

Organisé par et au profit du Centre Communal d'Action Sociale de Lurcy Les tarifs seront communiqués par information dans les boîtes aux lettres.

SOMMAIRE

Nous sommes très heureux de vous faire parvenir le bulletin municipal de Lurcy. Vous pourrez y lire des informations sur les projets, les réalisations et nos souhaits pour le bien-être de tous et de chacun.

| • | Le Mot du Maire | P. 4 |
|---|------------------------------------|------------|
| • | Vie de la Commune | P. 5 et 6 |
| • | Collecte des Ordures ménagères | P.7 |
| • | Tri sélectif des Ordures ménagères | P.8 et 9 |
| • | Environnement | P.10 |
| • | Divers | P.11 |
| • | Infos pratiques | P.12 et 13 |
| • | Vie Sociale | P.14 |
| • | Renseignements Pratiques | p.15 |
| • | Etat Civil | p.16 |
| • | Scolarité et Population | P.17 |
| • | Vie associative | P.18 et 19 |
| • | Infos Pratiques | P.20 |
| • | Site Internet de Lurcy | P.21 |
| • | Lutte contre l'ambroisie | P.22 |
| • | Plan de Lurcy | P.23 |

L'objectif de ce bulletin est de diffuser des informations touchant la vie de notre village.

Bien cordialement,

Le Conseil Municipal.

LE MOT DU MAIRE

Le temps passe si vite que nous voyons déjà s'enfuir les fêtes de fin d'année.

Cette période est le moment privilégié de réunir la famille et les amis, d'offrir et surtout de partager des moments de convivialité.

Je voudrais tout simplement et sincèrement à l'occasion de ce début d'année, souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous de passer d'excellents moments en 2013.

Le premier semestre de l'année 2012 a bien sûr été marqué par l'élection du Président de la République. Aux dires de certains, une période électorale est toujours frappée par une baisse de l'activité économique. Il faut espérer qu'un certain dynamisme puisse reprendre ses droits, même si nous savons tous que les difficultés sont encore trop présentes.

Le budget communal a été voté sans augmentation de la fiscalité pour 2012, volonté de l'équipe municipale en prévision de compensation des nombreuses autres augmentations ambiantes. Les travaux d'aménagement du cœur de village touchent enfin à leur but ; après quelques obstacles qu'il a fallu dépasser et un retard certain dans le calendrier de réalisation, la sécurité de la montée des élèves de tous âges dans les différents bus est désormais assurée et les aires de stationnement aménagées. Suite à ma demande de voir passer par le cœur de village la navette de transport reliant Belleville à Saint-Germain aux Monts d'Or (dont l'arrêt actuel se situe sur la D933) , une phase de test (encore une !) devrait être mise en place par le Conseil Général pour que les usagers adultes puissent utiliser les bus de transports scolaires en direction de Belleville. Vous serez informés ultérieurement des modalités de mise en place de cet essai ; du constat de fréquentation de ce test dépendra la mise en place d'un arrêt de la navette au cœur de village.

Vous pourrez lire dans les pages de ce bulletin les différentes réalisations et les projets du Conseil Municipal ; je tiens toutefois à préciser que l'équipe communale est toujours très fortement impliquée dans le traitement des problèmes d'écoulements des eaux pluviales et de leurs conséquences. Les travaux de voirie qui étaient initialement prévus cette année ont d'ailleurs été suspendus pour mener une meilleure réflexion à ce sujet.

Concernant l'intercommunalité, la mise en place de la réforme territoriale nous a permis d'accueillir au 1er janvier 2013 les communes de Chaleins et Messimy; nous leur souhaitons la bienvenue.

Le test concernant la Redevance Incitative des Ordures Ménagères est prolongé et étendu à toutes les communes du syndicat ; comme vous en avez tous été informés, au 1er janvier 2013, la commune a vu le retour des points d'apport volontaire, en remplacement de la collecte en porte à porte des sacs jaunes, ce qui semble, d'après les questionnaires, satisfaire un certain nombre d'entre vous.

Je ne peux conclure ces quelques lignes sans aborder le sujet de l'animation de notre village. J'ai pris connaissance du calendrier des fêtes de Lurcy Animation pour 2013 et ai constaté à regrets que l'équipe souhaitait faire une pause d'une année dans les manifestations organisées, puisque seule la Sainte-Agathe est maintenue. Force est de constater que l'équipe essentiellement féminine connaît un essoufflement et une baisse de motivation, conséquences du faible nombre de participants aux différentes manifestations et à l'assemblée générale. Nous ne pouvons que regretter cette situation et je vous invite tous à leur manifester votre soutien pour l'avenir, notre commune doit continuer à être animée grâce à Lurcy Animation!

Il me reste à vous souhaiter une bonne lecture de ce nouveau bulletin communal qui a pour but de vous tenir informés sur la vie de notre village. Je remercie vivement l'équipe de rédaction dirigée par Richard Schneider, assisté de Franck Duret et de Jean-Pierre Vandamme.

VIE DE LA COMMUNE

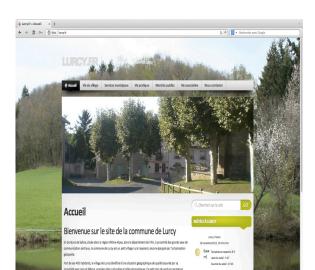
Les réalisations 2012



- Réalisation de la seconde phase d'aménagement du Cœur de Village
- Plantation d'arbres et de plantes par un paysagiste dans le Cœur de Village
- Travaux hydrauliques Route de Francheleins
- Réfection des peintures et du plafond de la salle polyvalente, changement de 6 radiateurs
- Remplacement de 3 panneaux d'entrée de village
- Traitement des pierres et nouveaux joints sur le mur Est du cimetière



- Entretien des toitures de l'église, de la mairie, du restaurant et de la salle polyvalente
- Lancement du site Internet de la commune : www.lurcy.fr





VIE DE LA COMMUNE

Les projets pour l'année 2013 :



- Réfection de la toiture et du muret de la mairie



- Fin de l'aménagement paysager au printemps

- Réfection de la chaussée du Chemin de la Cure et du Chemin des Greugnons
- Numérisation du plan et des actes de concession du cimetière





 Réduction de la puissance de l'éclairage public pendant les heures de nuit par la mise en place d'un programmateur

COLLECTE DES O.M.

Collecte des ordures ménagères

- Le test de Redevance Incitative continue sur notre commune en 2013 et s'étend à 23 autres communes du SMIDOM à compter du 1er juin.
- Pas de changement pour la collecte des ordures ménagères, elle se fait toujours le lundi matin, avec un forfait de 18 levées; les levées supplémentaires ne seront pas facturées pendant la durée du test qui devrait s'étendre jusqu'au 31 décembre 2014.



- La collecte des emballages en sac jaune est abandonnée car jugée trop onéreuse (10 à 12€ de plus par habitant et par an).
- Le SMIDOM a pris un peu de retard pour analyser toutes les données de cette première année de test sur 5 communes : la facture à blanc sera délivrée en début d'année et une réunion publique sera alors organisée pour répondre aux questions des usagers de Lurcy.



Jours de collecte en fonction des jours fériés en 2013 :

La collecte des ordures ménagères du lundi 1^{er} avril est reportée au mardi 2 avril, et celle du lundi 20 mai est reportée au mardi 21 mai.



TRI SELECTIF

Suite à l'abandon des sacs jaunes, nous vous remercions d'utiliser le "point d'apport volontaire" uniquement pour vos emballages cartonnés, plastiques, verres et papiers.









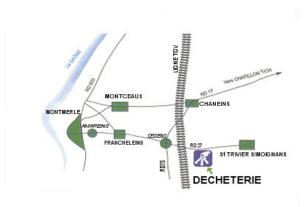
Pour les autres déchets, utilisez la déchèterie de Francheleins, Route de Saint Trivier (sur la RD 27) - Lieu dit Grillet Est (vers la voie SNCF) à Cesseins, Commune de FRANCHELEINS.

Les horaires sont les suivants :

| | Du 1er janvier au 31 décembre | Du 1er octobre au 31 mars | Du 1er avril au 30 septembre |
|----------|-------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| | Matin | Après-midi | Après-midi |
| Lundi | - | 13 h 30 à 17 h 30 | 14 h 00 à 18 h 00 |
| Mardi | - | 13 h 30 à 17 h 30 | 14 h 00 à 18 h 00 |
| Mercredi | 9 h 00 à 12 h 30 | 13 h 30 à 17 h 30 | 14 h 00 à 18 h 00 |
| Jeudi | - | 13 h 30 à 17 h 30 | 14 h 00 à 18 h 00 |
| Vendredi | 9 h 00 à 12 h 30 | 13 h 30 à 17 h 30 | 14 h 00 à 18 h 00 |
| Samedi | 9 h 00 à 13 h 00 | 13 h 30 à 17 h 30 | 14 h 00 à 18 h 00 |

Pour vous informer sur la fermeture de certains jours fériés, vous pouvez téléphoner au 04 74 06 68 24.

Les déchets polluants ou encombrants (hors amiante) sont acceptés.



Cette déchèterie est équipée de 8 quais permettant d'évacuer les déchets suivants :

- gravats,
- ▶ ferrailles,
- divers non recyclables (= tout venant),
- déchets verts,
- cartons,
- pneus
- DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques),
- DMS (déchets ménagers spéciaux).

ENVIRONNEMENT

Les haies et arbres en bordure des propriétés

Il est rappelé que les propriétaires riverains sont tenus de couper, d'élaguer les plantations qui encombrent les routes, les rues et les chemins qui seraient susceptibles de venir au contact des fils électriques, téléphoniques, des éclairages et de présenter une gêne à la circulation et à la sécurité des usagers (piétons, véhicules, tracteurs, cyclistes). La mairie a la possibilité réglementaire de faire intervenir une entreprise privée aux frais du propriétaire.

Attention également au déversement des eaux pluviales ; celui-ci est rigoureusement

interdit sur le domaine public. Renseignez-vous en mairie.

Les nuisances

- L'utilisation d'engins bruyants, pouvant gêner le voisinage, est réglementée.

Les horaires autorisés sont les suivants :

- les jours ouvrables : de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30.
- les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
- les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.
- Il est à regretter également l'accroissement des vitesses de circulation pratiquées sur les chemins du village ; les habitants sont invités à respecter la législation en la matière. Nos voies sont fréquentées par des piétons, des enfants, des cyclistes... et ne permettent pas une vitesse excessive. La prudence et le civisme de chaque usager s'imposent donc.
- La divagation des animaux est interdite dans le département depuis le 25 octobre 1989.
- Concernant le brûlage des déchets végétaux ou autres, nous vous demandons de prendre connaissance en mairie de l'arrêté préfectoral qui précise les modalités obligatoires à respecter.
- Nous vous rappelons qu'une réglementation est en vigueur pour les périodes d'interdiction d'épandage.

DIVERS

A vos agendas

Spectacle:

L'humoriste Titou le 23 mars 2013 à la salle polyvalente



CIMETIERE



Tarifs des concessions au 1^{er} Janvier 2013 :

- concessions pour 15 ans : 130€ les 2 m²

- concessions pour 30 ans : 195€ les 2 m²

La mairie va remettre à jour le dossier du cimetière communal.

A cet effet, le plan ainsi que les actes de concessions vont être numérisés par un géomètre avec l'aide du SIeA.

Nous souhaiterions que toute personne pouvant nous fournir des renseignements sur des concessions anciennes prenne contact avec le secrétariat de Mairie.

Nous vous remercions de votre aide.

Tarifs du columbarium au 1er Janvier 2013 :

- pour une case : 350€ pour 15 ans - pour une case : 700€ pour 30 ans

Taxe de dispersion des cendres : 30€

La plaque du souvenir apposable sur une case de columbarium est fournie par la commune et la gravure reste à la charge de la famille.



INFOS PRATIQUES

ACCUEIL DE LOISIRS VISIOMÔMES CCM3R

http://www.ccm3r.org rubrique "accueil de loisirs" Documents téléchargeables email: visiomomes@wanadoo.fr

Pour tout renseignement :

le mardi et le jeudi de 8 h à 12 h et de 14h à 17h30 le mercredi de 7h30 à 18h30 Tél: 04.74.06.46.29 Possibilité de laisser un message

Permanences d'inscriptions :

Quelques changements sont à prévoir pour 2013.

Une note d'information sera mise à disposition des familles à l'accueil de Loisirs en début d'année.

Le centre est ouvert pour les petites vacances (sauf vacances de Noël), les vacances d'été (sauf semaine du 15 août).

Reprise des mercredis de septembre: celle-ci s'effectue toujours le premier mercredi qui suit la rentrée des classes.

Les enfants sont répartis par groupes d'âges de 4 à 13 ans. Activités manuelles, sportives, sorties, cuisine, chants, piscine, mini camps (en été).



CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Deux services accessibles en permanence permettent d'obtenir des informations générales mais aussi des informations personnalisées sur les dossiers allocataires.

0 810 25 01 10 www.ain.caf.fr

A.M.F.D. 01

L'association départementale pour l'aide aux mères et aux familles à domicile propose une assistance au quotidien.

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

04 74 21 19 76

PRESSE

Correspondante pour le Progrès : Mme SERBAC 06 72 94 23 41 email : laurence.serbac@wanadoo.fr

Correspondante pour Le Patriote : Mme SURIEUX 04. 74 69 31 64

ASSISTANTS ET ASSISTANTES MATERNELS DE LURCY

Eric Barreda : 04 37 55 43 72 Catherine Hedon : 04 74 69 43 66 Céline Lemoine : 04 74 06 25 50

<u>CROIX-ROUGE FRANÇAISE</u> Délégation locale Porte de la Dombes Antenne de St-Trivier sur Moignans)

La Croix-Rouge doit aujourd'hui faire face à une nouvelle pauvreté : celle des jeunes, des travailleurs pauvres, des mères de famille ou des retraités; un étudiant sur 5 et un retraité sur 10 sont pauvres.

Sur le plan local, la Croix-Rouge soutient les familles en difficulté par des colis alimentaires et des aides financières, organise des animations musicales aux pensionnaires de la maison de retraite de St-Trivier ainsi que des colis de friandises à ceux qui n'ont plus de famille, participe aux colis et repas de Noël dans certaines communes, enseigne les gestes des 1ers secours aux enfants et aux adultes...

Déléguée : Danièle GIRIN 04 74 67 82 89

A.D.M.R.

(Aide à Domicile en Milieu Rural)

L'ADMR intervient dans les familles (13 à Lurcy), chez les personnes âgées, malades, handicapées, ou en situation d'exclusion (727 heures pour notre commune).

- L'ADMR étend son champ d'action pour :
- l'aide aux personnes âgées
- livraison de repas (138 à Lurcy)
- aide à la famille
- petit bricolage et jardinage
- téléassistance
- un service de garde d'enfants à domicile

Permanence du lundi au vendredi de 8 h à 12 h

ARTISANS A DOMICILE 01

Les services à la personne réalisés par des artisans de l'Ain professionnels qualifiés Tél: 04 74 45 05 26

www.artisansadomicile01.fr

A.D.A.P.A.

(Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain)

L'ADAPA propose à toute personne en difficulté, seule, fatiguée, débordée par le quotidien, de retour d'hospitalisation des services d'aide à la vie quotidienne : - Aide à la personne

- Aide et accompagnement dans les activités ordinaires de la vie quotidienne - Aide et accompagnement dans les

activités de vie sociale et relationnelle - Propose également d'autres services ...

Les responsables vous reçoivent sur rendez-vous ou se déplacent à votre domicile.

Nicole GUILLAUMAUD

Permanence téléphonique les vendredis de 9 h à 11 h et de 15 h à 17 h

> Mairie de Jassans Tél : 04 74 09 86 80

Horaires des Messes à Lurcy en 2013

- samedi 13 avril à 18 h 00
- -- samedi 4 mai à 18 h 00
- dimanche 2 juin à 19 h 30, procession
- 📍 de la Fête-Dieu
- dimanche 7 juillet à 10 h 30
- -- samedi 31 août à 18 h 30
- samedi 28 septembre à 18 h 30
- samedi 2 novembre à 17 h 30

ASSISTANTE SOCIALE

Madame Evelyne Montagnon
est l'assistante sociale chargée
d'intervenir sur la commune.
Vous pouvez la joindre :
au Centre Médico-Social de Thoissey
12 rue du Beaujolais 01140 Thoissey

Tél: 04 74 04 04 09

VIE SOCIALE

NUMEROS D'URGENCES

SAMU: 15 Gendarmerie: 17 Pompiers: 18

Centre antipoison: 04 72 11 69 11

GAZ': 0 810 433 001 EDF: 0 810 333 001 EAU: 0 810 844 844 Appel d'urgence européen: 112

C.L.I.C.

(Centre Local d'Information et de Coordination)

Le CLIC est un dispositif de proximité destiné à apporter un maximum d'écoute et d'informations aux personnes de plus de 60 ans, à leur famille, ainsi qu'aux professionnels et bénévoles œuvrant auprès de ce public.

Permanence:

Bureau du CLIC, Etablissement d'Herbergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Châtillon sur Chalaronne

du mardi au vendredi de 9h à 12h30, de 13h30 à 17h30, samedi de 9h à 12h

Mail: clicdes3cantons@mrchatillon.fr

Rencontres en mairie de St Trivier, Thoissey, Vonnas, Montmerle

PASTILLES D'IODE

En cas d'incident nucléaire et sur décision préfectorale, des pastilles d'iode seront distribuées à la population âgée de moins de 60 ans à la salle polyvalente.

ALLO SERVICE PUBLIC

La première réponse à vos questions administratives : **39 39** (de 8h à 19h du lundi au vendredi et de 9h à 14h le samedi) ou service-public.fr

INFOS RESERVATION SALLE POLYVALENTE

La location de la salle polyvalente est réservée aux habitants de LURCY et aux agents communaux.

Tarifs:

220 € pour une journée

280 € pour deux jours

130 € pour un vin d'honneur (14 h à 20 h)|

Le coût du nettoyage est compris dans les tarifs de location.

 Arrhes préalable de 50 € par chèque à la réservation.

Une caution de 350 € devra également être versée à la remise des clefs et ne sera restituée qu'après l'état des lieux final. L'organisateur est seul responsable des dégâts occasionnés aux installations.

A partir de minuit, le niveau sonore doit être fortement diminué pour respecter la tranquillité du voisinage. Selon la réglementation préfectorale en vigueur, toutes les manifestations devront être terminées au plus tard à deux heures du matin.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Le secrétariat de la mairie reçoit le public :

- le mardi de 14 h 00 à 18 h 30
- le mercredi de 8 h 30 à 11 h 30
- le vendredi de 14 h 00 à 18 h 00

Mme le maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Tél./fax:04.74.69.39.64 mairie.lurcy@wanadoo.fr

Site Internet de Lurcy www.lurcy.fr

Info CCM3R: 04 74 69 46 26 www.ccm3r.org



| DOCUMENTS OFFICIELS | PIECES A FOURNIR |
|--|---|
| CARTE D'IDENTITE | 2 photos d'identité identiques et récentes Livret de famille ou extrait d'acte de naissance Ancienne carte d'identité Un justificatif de domicile de moins de trois mois Date et lieu de naissance des parents Renouvellement en cas de perte: 25 € en timbre fiscal |
| PASSEPORT | Depuis le 28 avril 2009, les passeports ne sont plus délivrés par la commune. Dans l'Ain, 24 communes ont été retenues pour enregistrer ces nouveaux documents. Les communes les plus proches sont Villars-les- Dombes, Trévoux, Châtillon, Villefranche, Belleville. Les demandes nécessaires à l'établissement de ce nouveau titre d'identité international sont en ligne sur le site de la préfecture : www.ain.pref.gouv.fr |
| CARTE D'ELECTEUR Pour 2014 : inscription avant le 31/12/2013 | Livret de famille ou carte d'identité Ancienne carte d'électeur Un justificatif de domicile de moins de trois mois |
| AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE | - Suppression de l'autorisation au 1 ^{er} janvier 2013. Le passeport ou la carte d'identité (selon le pays) suffisent. |
| RECENSEMENT MILITAIRE | Dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire , les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie du domicile. Se munir de la carte d'identité et du livret de famille. Une attestation de recensement est délivrée. Une copie de ce document est nécessaire pour s'inscrire à certains concours, permis de conduire, conduite accompagnée, baccalauréat |

ETAT CIVIL

<u>Ils découvrent notre village</u>:

Le 18 janvier 2012 est né Julien Marc Alexandre DURET fils de Franck André Charles DURET et de Céline Théa SCHIETTECATTE.

Le 22 mars 2012 est né Lisandro Mickaël BURTIN ALEJANDRO fils de Aurélien BURTIN et de Natacha Nathalie ALEJANDRO.

Le 15 août 2012 est née Mathilde Hélène SANDRON fille de Philippe Daniel SANDRON et de Johanne Marie Louise GUILLOT.

<u>Mariage</u>:

Le 23 juin 2012 : Laura VAREYON et Gérald Eugène Henri BERTRAND

Le 1er septembre 2012 : Orianne Caroline GAILLARD et Ludovic PIOT

Le 6 octobre 2012 : Sandrine Jacqueline Christiane DEROCHEFORT et Antoine GIMENEZ

Le 24 novembre 2012 : Madeleine Albertine FOUGERAY et Marc Paul BRUNEL

Elle nous a quittés en 2012 :

Le 26 août 2012 à Saint Trivier-sur-Moignans, est décédée Marie MONDEZERT épouse BULAND.



SCOLARITE

Les enfants de la commune sont ainsi répartis :

| | maternelle | primaire | collège | lycée |
|----------------------|------------|----------|---------|-------|
| Francheleins | 1 | 1 | | |
| Montmerle (publique) | 2 | 4 | | |
| Montmerle (privée) | 4 | 7 | | |
| Messimy | 1 | 3 | | |
| Thoissey | | | 18 | |
| Saint Didier (privé) | | | 6 | |
| Belleville | | | | 10 |
| Trévoux | | | | |
| TOTAL | 8 | 15 | 24 | 10 |

D'autres enfants sont scolarisés à Bourg, Villefranche, Châtillon sur Chalaronne...

Les horaires des transports scolaires au départ de la place du village sont :

Pour Montmerle: Départ 8 h 23 Retour 17 h 17 Pour Thoissey/St Didier : Départ 7 h 18 Retour 17 h 41 Pour Trévoux : Départ 7 h 20 Retour 18 h 18 Pour Belleville: Retour 18 h 00 Départ 7 h 00 Pour Villefranche: Départ 7 h 00 Retour 18 h 19 Pour St Didier: Départ 8 h 25 Retour 17 h 15

POPULATION

Rappel de l'évolution démographique

En 1790 : 445 habitants

En 1990 : 199 habitants

En 1999 : 257 habitants

En 2005 : 300 habitants

En 2007 : 354 habitants

En 2009 : 390 habitants

En 2010 : 399 habitants

Au 1er janvier 2012 : 405 habitants



VIE ASSOCIATIVE

LA PECHE

La Société de pêche « Les Amis de l'Appéum », réservée aux Luperciens et riverains, compte 24 adhérents. L'ouverture de la pêche est fixée aux alentours du 20 juin et la fermeture vers mi-septembre. La pêche se pratique les dimanches et jours fériés à partir de 6 heures durant la période d'ouverture.

A partir du 14 juillet, des cartes « invités » peuvent être achetées à la journée en étant parrainé par un adhérent de la société.

La rivière l'Appéum est une rivière propre et très sportive pour la pêche à la truite et est alevinée deux fois par an.

Pour tout renseignement, contacter M. Alain POULARD au 04 74 69 36 36.

LA CHASSE

L'association compte 13 adhérents qui chassent les dimanche et jours fériés de septembre à mi-janvier sur 250 hectares de terrains loués aux agriculteurs du village. Elle est adhérente au GIC des 4 Rivières avec les communes de Francheleins, Montceaux, Peyzieux et Guéreins.

Le concours annuel de belote coinchée se déroulera cette année le 14 décembre 2013 à la salle polyvalente de Lurcy.

Pour tout renseignement, contacter M. Fabrice FOURY au 04 74 69 63 87.

LURCY ANIMATION

Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Suite à la dernière réunion de l'association, il a été décidé de se limiter à une seule manifestation en 2013 : la Sainte Agathe, le 1^{er} février 2013.

Compte-tenu du peu d'implication de nos habitants (la dernière marche du 26 août n'a réuni qu'une dizaine de personnes dont 2 de Lurcy, membres de l'association), les adhérents de notre association s'essoufflent et le manque de motivation s'installe...

Pour tout renseignement, contacter Mme Sandrine Place au 04 74 69 49 85

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le centre est à disposition des habitants ayant des difficultés passagères. Il est l'organisateur du repas des anciens et de manifestations servant à récolter des fonds pour ses actions.



Calendrier 2013

Vendredi 1er février 2013 Sainte Agathe à 19 h 00

Repas des Anciens du 15 décembre 2012 :

Cette année encore, le CCAS a organisé le Repas des Anciens qui s'est déroulé dans une ambiance très conviviale, et s'est poursuivi par des valses et des tangos très prisés par les nombreux invités qui avaient répondu présent.



INFOS PRATIQUES

MISE EN GARDE GENDARMERIE

Méthode supposée de repérage de l'occupation ou non d'habitations

Il a été décelé par les services de la gendarmerie du département de l'Ain que des prospectus (publicité de travaux de ramonage, d'élagage, de couverture...) sont insérés partiellement dans les boites aux lettres des riverains.

Cette méthode peut s'apparenter à un marquage permettant de vérifier très rapidement pour les malfaiteurs la présence ou non des occupants.

En cas de découverte d'une manière d'opérer identique à celle-ci, il conviendra de prévenir la gendarmerie dans les meilleurs délais.

PREVENANCE TRAVAUX

Le nouveau service ERDF

Afin de prévenir personnellement les particuliers concernés par des coupures d'électricité pour travaux programmés, ERDF met à leur disposition un nouveau service gratuit: "Prévenance Travaux"

Pour vous inscrire, vous devez vous connecter au site internet

www.erdf-prevenance.fr

Lorsqu'une coupure pour travaux sera prévue dans votre rue, vous recevrez un e-mail personnalisé quelques jours avant la date programmée qui vous préviendra de la date de la coupure, de sa durée et de la nature des travaux.

AIN DOMICILE SERVICES

Vous propose des interventions en fonction de vos besoins.

Vie quotidienne

Aide à la réalisation des repas, entretien du linge, courses...

Aide à la personne

Aide à la toilette, à l'alimentation, au lever et au coucher, aux déplacements dans le logement

La présence de nuit, la garde de nuit Assure une surveillance sécurisante toute la nuit

Vie sociale et relationnelle Promenade, lecture, jeux, garde d'enfants de moins de 3 ans et de plus de 3 ans, transport accompagné

Secteur Bresse/Val de Saône

Roselyne Taponat
24 place de l'Eglise
01400 Châtillon/Chalaronne

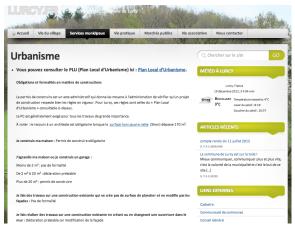
04 74 51 05 23 / 06 74 45 70 00

ads01-rtap@orange.fr

NOUVEAUX HABITANTS

Nous rappelons aux nouveaux habitants qu'ils sont invités à se présenter en mairie afin de faire connaissance, de mettre à jour les documents administratifs et connaitre les modalités d'intégration.

www.lurcy.fr

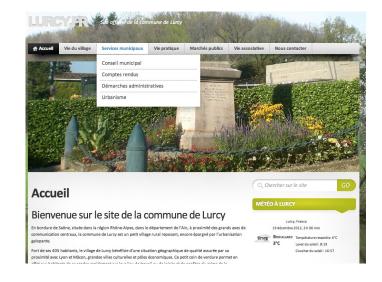


Notre site Internet ouvert cet été est toujours en construction mais s'enrichit petit à petit.

Nous vous invitons à venir le découvrir et à nous faire part de vos éventuelles remarques.

Les infos suivantes sont disponibles :

- vie du village, actualités, histoire, bulletins municipaux
- Comptes rendus du conseil municipal,
 démarches administratives, urbanisme
- Tarifs de la salle polyvalente, horaires des transports, plan du village
- Les associations communales





Vous y trouverez également la météo du jour de notre village, des liens vers la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières, le Conseil Général, le Service Public ainsi que les coordonnées et horaires d'ouverture au public de la mairie.

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

Un problème de santé publique au cœur de nos villes et nos campagnes

L'ambroisie à feuille d'armoise (en latin, Ambrosia artemisiifolia L) est une plante invasive originaire d'Amérique du nord, apparue en France en 1863 et attestée dans le département de l'Ain dès 1908 à Pont d'Ain (sources : Bruno Chauvel, INRA). Cette plante a su faire sa place dans notre département pour coloniser aujourd'hui l'ensemble de nos plaines.

En Rhône-Alpes, une personne sur 10 est allergique à ce pollen. Quelques grains de pollen par m³ d'air suffisent pour faire apparaître les symptômes : rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, urticaire, eczéma, etc...Le pic pollinique a lieu généralement en août et septembre.

Pour la région Rhône-Alpes, les coûts de santé, calculés à partir des remboursements de dépenses de soins et des arrêts de travail sont estimés pour l'année 2011 (hors MSA) entre 14 et 20 millions d'euros (Etude ARS ambroisie en région Rhône-Alpes, mars 2012).



L'infestation de nos campagnes par l'Ambroisie n'est pas une fatalité. La plante étant annuelle, la seule forme de résistance en hiver est la graine (durée de germination supérieure à 20 ans). Les seuls vecteurs de dispersion des graines sont l'eau de ruissellement, le déplacement de terre contaminée et les engins agricoles et de travaux public. L'ambroisie n'aimant pas la concurrence, elle se développera uniquement sur sols à faible couvert végétal.

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous. L'arrêté préfectoral du 10 avril 2009 impose la destruction de l'Ambroisie avant floraison, c'est-à-dire avant juillet. Le maire est chargé de l'application de cette réglementation.

La lutte préventive repose sur la précaution relative à la dispersion des graines (déplacement de terres contaminées) et sur le maintien du couvert végétal des sols.

En ce qui concerne la lutte curative, elle doit être adaptée au cas par cas : arrachage, fauche ou broyage ou désherbage chimique (en dernier recours). A noter qu'une repousse est quasi systématique en cas de coupe ou un broyage précoce.

En agriculture, de nombreuses techniques existent. Ne pas hésiter à interroger la chambre d'agriculture.

D'après l'arrêté préfectoral du 10 avril 2009, il revient aux occupants de terrains (locataires, ayants-droit ou occupants à quelque titre que ce soit) ou à défaut aux propriétaires, de prévenir la pousse de l'ambroisie et de la détruire là où elle pousse.

Sur le territoire communal, un(e) référent(e) est désigné par le Maire. Ce référent est votre interlocuteur pour vous aider à la reconnaître et vous conseiller dans la lutte, mais le Maire reste le seul responsable juridiquement.

Dans le département de l'AIN, à l'initiative de Monsieur le Préfet, un comité départemental de lutte contre l'ambroisie a été mis en place le 15 octobre 2012. Composé, entre autres, des représentants des collectivités, des sociétés gestionnaires des infrastructures, des représentants du monde agricole, d'associations de malades et de protection de l'environnement, d'élus et de référents communaux, il doit élaborer, pour 2013, un plan d'actions départemental de lutte contre l'ambroisie.

Une journée européenne de lutte contre l'ambroisie a eu lieu le 23 juin 2012 sur plusieurs communes de l'Ain. Celle-ci est reconduite, chaque année, le premier samedi de l'été. Cette journée est idéale pour présenter la plante et pratiquer l'arrachage avec la population.

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous. Nous n'en viendrons pas à bout sans votre vigilance et sans aide. En avril, les premières plantules d'ambroisie se détacheront du sol, nous aurons alors 3 à 4 mois pour la détruire. Ensemble empêchons-la de fleurir!

Contact : Agence régionale de santé (ARS) Rhône-Alpes, Délégation de l'AIN Service Environnement Santé

9 rue de la Grenouillère | 01012 BOURG en BRESSE CEDEX | France

Tél.: 04.81.92.01.00 Courriel: ars-dt01-environnement-sante@ars.sante.fr

Site internet: www.ambroisie.info

